



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Séance du 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 MAI 2025, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU -MARET – CHARDON – MM. DESCHAMPS – VALDEVIT – MORI – FAUCHER –TROLIO - LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mmes ASLOUDJ

Mme LACOINE

Mme ROGER

Mme EL JAMI

M. ROYNEL

Absente : Mme GADBOIS

Pouvoir M. LEFORT

Pouvoir M. LANTERNAT

Pouvoir M. BLAZQUEZ

Pouvoir M. TROLIO

Secrétaire de séance : Mme Amélie CHARDON

**SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE VITRY LE FRANCOIS
APPROBATION DU RETRAIT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES COTES DE
CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX ET PERTHOIS BOCAGE ET DER**

Par délibération n° 2025-04-05, le syndicat mixte de transports scolaires de Vitry-leFrançais a approuvé la demande de retrait de la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ainsi que le retrait de la communauté de communes Perthois Bocage et Der.

Afin de réduire ce coût de fonctionnement, ces communautés de communes souhaitent gérer et traiter ce service directement avec la Région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives au retrait d'une commune ou communauté de communes du périmètre d'un syndicat mixte,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la demande de sortie de la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ainsi que la demande de sortie de la communauté de communes Perthois Bocage et Der
- d'autoriser la Maire à signer tout document subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Le conseil municipal

- APPROUVE la demande de sortie de la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ainsi que la demande de sortie de la communauté de communes Perthois Bocage et Der
- AUTORISE la Maire à signer tout document subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE.

Annick FELICETTI

Maire

